

Référence
<b>2021/49</b>
Objet de la délibération
<b>Demande de Fonds de Concours « Equipements culturels » auprès des services de la MEL pour l'espace culturel municipal</b>
Membres du Conseil Municipal
En exercice : <b>15</b> Présents : <b>11</b> Qui ont pris part au vote : <b>13</b>
Date de la convocation
<b>21 octobre 2021</b>
Vote
<b>A la majorité</b> Pour : <b>11</b> Contre : <b>2</b> Abstention : <b>0</b>

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, et afin de respecter les contraintes liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusés :

Alexia GAILLET, qui donne procuration à Philippe SIMOENS  
Hélène HAVRET, qui donne procuration à Mélanie DAZIN-DESLANDES  
Isabelle DESCAMPS, qui donne procuration à Aimé DUQUENNE  
Jacques DURIEU

**DÉLIBÉRATION N°2021-49 – FINANCES/BUDGET – INFORMATISATION DE L'ESPACE CULTUREL MUNICIPAL – SUBVENTION DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS CULTURELS ».**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibérations n°15C0639 du 19 juin 2015 et n°20C0310 du 8 décembre 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de participer au renforcement du maillage du territoire en termes d'équipements culturels et artistiques en finançant un plan de soutien aux Communes pour leurs investissements dans la création et/ou la rénovation d'équipements participant à la dynamique culturelle et artistique du territoire. Pour cela, la MEL a choisi de mobiliser l'outil juridique du Fonds de Concours tel que défini par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La MEL a doté le Fonds de Concours « Equipements culturels » d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle consacrée de 3 millions d'euros par an en moyenne pour la période 2015-2024.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce Fonds de Concours « Equipements culturels » concerne notamment les bibliothèques, médiathèques et équipements dédiés au service public de lecture, de documentation et d'information.

Monsieur le Maire précise que les dépenses éligibles à ce Fonds de Concours comprennent notamment les dépenses d'équipement et de matériel informatique, à l'exclusion des postes de travail du personnel, lorsqu'elles contribuent à l'intégration des pratiques numériques au projet culturel de l'équipement.

Monsieur le Maire précise également que la participation de la MEL est fixée à 50% des dépenses éligibles hors taxe, sur un montant minimum de dépenses de 5 000 euros. Les projets éligibles sont alors inscrits au volet territorial des contrats de co-développement.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les travaux de la phase une du chantier de restructuration du centre-ville de la Commune ont été réceptionnés le 9 mars dernier et qu'à ce titre, l'espace culturel municipal, nouvellement créé, doit prochainement ouvrir ses portes.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture de cet espace dépend notamment de son équipement informatique. En collaboration avec l'Association « Culture(s) à Gruson » et la Médiathèque Départementale du Nord, il est possible aujourd'hui de définir un budget d'investissement prévisionnel pour les dépenses d'équipement et de matériel informatique de ce lieu :

- Système de gestion de bibliothèque : 6 500 € HT.
- Equipements accès réseau et système de gestion des accès des usagers aux postes internet mis en libre-service ou mis en accès direct : 1 000 € HT.
- Postes pour le public : 1 580 € HT.
- Ecran numérique interactif : 5 300 € HT.

Soit, un total de dépenses d'investissement estimé à 14 380.00 € HT.

Monsieur le Maire annonce qu'au vu des éléments énoncés ci-dessus, une demande de soutien peut être déposée auprès des services de la MEL au titre du Fonds de Concours « Equipements culturels ».

Monsieur le Maire propose donc que les dépenses prévisionnelles, dont le détail vient d'être énoncé, soient validées et retenues pour un montant total 14 380.00 € Hors Taxe, et qu'une demande de soutien au titre du Fonds de Concours « Equipements culturels » soit déposée auprès des services de la MEL dès que possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : **11** voix pour – **2** voix contre (**Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS**) – **0** abstention – **1** ne prend pas part au vote (**Valère CARETTE**, en tant que Président de l'Association « Culture(s) à Gruson ») **décide** :

- **D'approuver** les dépenses d'investissement pour l'équipement et le matériel informatique de l'espace culturel municipal.
- **De donner** son accord afin que soit déposée une demande de subvention auprès des services de la MEL, dans le cadre du Fonds de Concours Culture, au titre des travaux de restructuration du pôle administratif et technique du Centre Village tels qu'ils viennent de lui être présenté.
- **De demander** l'autorisation anticipée des commandes si besoin.
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **D'arrêter** les modalités de financement ci-dessous :

<b>Dépenses investissements HT</b>	<b>14 380,00 €</b>
Fonds de concours « Equipements culturels » MEL (50%)	7 190,00 €
Autofinancement	7 190,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

